

RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 18
Voix favorables : 18

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 10/04/2018

DELIBERATION
n° CA 2018 - 39

approuvant les tarifs de formation continue (hors FOAD, hors TSM) pour 2018-2019

Vu le code de l'éducation, notamment son article D 714-62,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

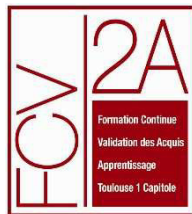
Article unique

Les tarifs des formations proposés par le service de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage, annexés à la présente délibération, sont adoptés.

La présidente du conseil d'administration,



Corinne MASCALA



Service Commun de Formation Continue, Validation
des Acquis et Apprentissage – FCV2A

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 10/04/2018
DÉLIBÉRATION n° CA 2018 - 39

ANNEXE n°1

TARIFS FORMATION CONTINUE (hors TSM et service de la FOAD) Année universitaire 2018/2019

Règles générale

I - Les tarifs affichés concernent les frais de formation, ils sont exclusifs des droits d'inscription universitaires arrêtés annuellement par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche; sauf mention contraire, les droits d'inscription sont exigibles au début de chaque année universitaire et n'intègrent pas les support(s) pédagogique(s) éventuels ; ils sont à régler dès l'inscription à la formation. Quand un plan de formation s'étale sur plusieurs années et sauf mention contraire, les droits d'inscription au diplôme sont exigibles à chaque début d'année universitaire.

Cas particuliers :

- 1) Sont exonérés des droits d'inscription universitaires : les stagiaires inscrits dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage et les inscrits à la Capacité en Droit.
- 2) En ce qui concerne les masters organisés en DU : les droits d'inscription au diplôme sont perçus lors de l'inscription au premier DU ; dans la mesure où les autres DU sont réalisés dans la foulée (années universitaires suivantes), ceux-ci sont exonérés des droits d'inscription au diplôme ; toutefois cette règle ne vaut pas lorsqu'il y a interruption de la formation ou redoublement. Attention : lors de l'inscription pour la validation du master, les droits d'inscription au diplôme sont dus dans leur intégralité.
- 3) lorsqu'un DU est prescrit simultanément à une admission en master, les stagiaires qui s'inscrivent en master sont exonérés de droits d'inscription au DU.

II - Les tarifs appliqués sont ceux votés à la date de la conclusion du contrat ou de la convention de formation. Cette règle ne s'applique pas lorsqu'il y a modification, du fait du stagiaire ou de son employeur, du plan de formation en cours de formation.

III – Tarifs différenciés

- 1) Le "Tarif prise en charge individuelle" correspond à la participation individuelle aux frais de formation des particuliers dont les frais ne sont pas, en partie ou en totalité, pris en charge par un organisme financeur. Ce tarif ne concerne que certaines actions de promotion sociale clairement identifiées.
- 2) Le "Tarif individuel a minima" correspond à la participation individuelle aux frais de formation des particuliers ne bénéficiant pas d'une prise en charge par un organisme financeur et qui justifient d'un revenu inférieur ou égal au SMIC.

IV - Dans le cadre de demandes particulières de plan de formation (PFE, DIF, prescriptions complémentaires de VAE ...), une tarification individualisée sera alors proposée sur la base de taux horaires négociés et fixés après acceptation d'un devis établi par le FCV2A et la signature de la convention de formation correspondante ; dans le cadre de conventions de partenariat établies avec des organismes ou des entreprises, des tarifs dérogatoires peuvent être retenus.

V - A titre exceptionnel certaines formations peuvent être ouvertes dans la limite des places disponibles à un public étudiant. Cette ouverture donne lieu à une tarification spécifique.

INTITULE	FRAIS DE FORMATION
Diplômes nationaux proposés en Formation Continue	
CAPACITE EN DROIT : 1^{ère} année (2 semestres)	1 200 € Tarif prise en charge individuelle : 400 €
2^{ème} année (1 semestre)	600 € Tarif prise en charge individuelle : 200 €
LICENCE AES FC	5 000 € Tarif prise en charge individuelle : 1 600 €
M2 Droit et Management Social de l'Entreprise FC - Enseignement mixte	7 200 €
M2 Droit Fiscal de l'Entreprise	6 000 €
M2 Droit de la Santé et de la Protection Sociale	6 000 €
Partenariat Université de Senghor - Complément au Master "Droit de la santé et de la protection sociale"	1 100 € (600 € pour les étudiants)
Inscription au Master des titulaires du DU « Droit de la Santé »	1 500 €

M2 Ingénierie du Patrimoine - Enseignement mixte	6 600 €
M2 Mention Droit public Parcours Collectivités Territoriales Spécialisation Droit et performance de l'action publique locale	7 700 € Tarif partenaire CROEC MP – CRCC MP : 7 000 €

Diplômes d'université, modules et certificats proposés en FC (Les Droits d'inscription sont assimilés à ceux exigés pour le parcours Licence)	
DU "Droit et pratiques de la médiation en matière civile, commerciale et sociale"	3 500 €
Possibilité de s'inscrire à l'UE	
- UE1	2 500 €
- UE2	1 500 €
DU "Gestion du patrimoine professionnel TPE/PME"	4 400 € accessible aux étudiants dans la limite des places disponibles : 1 150 €
DU "Droit de la santé"	4 500 €
DU "Enfance"	1 600 €
DU "Droits de l'Homme et de la famille"	1 600 €
DU "Personnes vulnérables"	1 600 €
DU "Droit social" - Enseignement mixte	4 500 €
DU "Management social de l'entreprise" - Enseignement mixte	3 000 €
DU "Pilotage des couvertures complémentaires : santé, prévoyance, retraite"	4 500 €
DU « Droit, Evaluation et Audit de l'Action Publique Locale »	4 500 € Tarif partenaire CROEC MP – CRCC MP : 4 000 €

DU "Expertise comptable de justice"	3 700 €
DU "Droit et Religions" – Formation subventionnée par le Ministère de la justice (PAS DE DIU)	2 000 € Tarif prise en charge individuelle : 300 € Accessible aux étudiants au tarif individuel dans la limite des places disponibles
DIU "Normes et Religions" – Formation subventionnée par le Ministère de la justice (PAS DE DIU)	2 000 € Tarif prise en charge individuelle : 300 € Accessible aux étudiants au tarif individuel dans la limite des places disponibles
DU "Accompagner le parcours des personnes en situation de handicap"	2 000 € Tarif prise en charge individuelle : 1000 € Possibilité d'inscription au module : - Module 1 : 900 € o Tarif prise en charge individuelle : 500 € - Module 2 : 900 € o Tarif prise en charge individuelle : 500 € - Module 3 (PPA) : 500 € o Tarif prise en charge individuelle : 300 € Accessible aux étudiants au tarif individuel dans la limite des places disponibles
DU Diplôme de droit Européen de la Santé et des Produits de santé	2500 € accessible aux étudiants dans la limite des places disponibles : 650 €

Diplômes de FI accueillant un public de FC – Frais de gestion, d'accompagnement et de formation

Parcours L - par année de formation (hors L3 Juriste d'Entreprise assimilé au tarif de LP)	1 800 € Tarif prise en charge individuelle : 700 €
Cas particulier : capacitaire intégrant le S2 de la Licence de Droit	900 € Tarif prise en charge individuelle : 400 €

1ère année Master	2 500 € Tarif prise en charge individuelle : 800 €
Licences professionnelles (hors partenariat particulier) (y compris L3 Juriste d'Entreprise)	4 500 € Tarif prise en charge individuelle : 2 000 € Tarif individuel a minima : 1 000 €
Master 2	4 500 € Tarif prise en charge individuelle : 2 000 € Tarif individuel a minima : 1 000 €
Diplôme national proposé en innovation pédagogique (M2 mention Administration et Liquidation des Entreprises en difficulté, parcours type Retournement et insolvabilité des entreprises en difficulté)	5 000 €
Préparation DCG – IUT de Rodez	4 500 € Tarif prise en charge individuelle : 2 000 € Tarif individuel a minima : 1 000 €

<u>Tarifs particuliers dans le cadre de l'accueil de stagiaires de FC en FI</u>	
Contrats et périodes de professionnalisation	15 €/H - Possibilité de modulation en fonction des conventions passées avec les entreprises et du montant des prises en charge dégagées
Inscription dans des diplômes ou formations de l'Université autres que les précités	Droits d'inscription au diplôme + coût de la formation + 700 € correspondant au suivi FC et à la participation au fonctionnement des services généraux de l'Etablissement 700 € ramenés à 350 € pour les prises en charge par les demandeurs d'emploi qui justifient d'un revenu inférieur ou égal au SMIC.

Validation des Acquis, Formations qualifiantes et cycles ponctuels

Tarifs VAE/VES (applicables au 10 avril 2018)

Dépôt du dossier **200 €**
 Accompagnement **1 600 €**

Accompagnement : tarif spécifique demandeur d'emploi, sur présentation de justificatifs **1 000 €**

Les droits d'inscription au diplôme sont exigibles au moment de la convocation au jury

Prestations complémentaires VAE : elles font l'objet de devis spécifiques

Ateliers de positionnement 200 €

Certificat de Qualification Professionnelle « Gestionnaire social en procédures collectives »	4 000 €	
LL. M. in Aviation Law *	10 000 €	accessible aux étudiants dans la limite des places disponibles : 6 000 €
Droit et pratique de baux commerciaux	1300 €	
Droit et pratique de la copropriété	1300 €	
Droit et pratique de l'urbanisme	1300 €	
Séminaires ponctuels intégrés à l'offre de formation – 1 jour	250 €	
Modules de formation (minimum 2 jours) intégrés à l'offre de formation existante :	200 €/ jour	
Séminaires CAC "Perfectionnement en audit et Droit des Affaires"- abonnement par cabinet Pour 1 inscrit Pour 2 inscrits A partir et au-delà de 3 inscrits	500 € 450 € /inscrit 400 €/inscrit	
Séminaires Notaires - abonnement 4 séances	700 €	
Séminaires Notaires Tarif à la séance	220 €	

Journées inter-entreprises	250 € à 600 €	Par stagiaire et selon le niveau de spécialité et le nombre de places disponibles
Cycle de formation (3 jours) Règlement européen Général à la Protection des Données	1200 €	
Cycle « Comprendre et accompagner la transformation numérique, approches pratiques » (en partenariat avec BitConseil): Cycle complet 4 jours Par journée de formation (dans la limite des places disponibles)	2000 € 550 €	
Cycle de formation (2 jours) "Modes alternatifs de résolution des conflits" - Partenariat Toulouse Tech / IESF Occitanie-Toulouse	720 €	
Cycle de formation (6 jours) « La gestion des émotions, approche pratique »	1800 €	Les journées de formation composant ce cycle ne peuvent être dissociées
Certificat « Pratique professionnelle de la médiation » (Complément au DU « Médiation »)	1 200 €	

Journées intra-entreprises : forfait journalier (7h)		
Formation de base	1 000 à 1 200 €	Ces tarifs peuvent faire l'objet d'une négociation par convention ou être proratisés à l'heure
Formation de spécialité	1 800 €	
Formation d'expertise	2 500 € à 3 000 €	

<u>Université Culture et Partage - UCP</u>		
Inscription générale et conférences		150 €
Gymnastique douce	1 séance par semaine	100 €
Langues		150 €
Atelier de cinéma		100 €
Atelier de lecture	2 séances par mois	50 €
Atelier de dessin		100 €
Atelier de philosophie	2 séances par mois	50 €
<u>Université du troisième âge – U3A</u>		
Cotisation annuelle		100 €
Atelier d'anglais		300 €
Atelier de dessin		100 €
Atelier d'informatique		100 €
Atelier de Taichi		100 €